

AIGUEPERSE

Votre ville et Vous

Bulletin d'informations municipales

Janvier 2019



STELE DU CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918

Ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, mercredi : 9h/12h – 14h/17h, jeudi : 8h/18h, vendredi : 9h/12h – 14h/16h, samedi : 9h/12h
Permanences de Mr le Maire : Mardi 10h à 11h - Permanences Adjointes : samedi 10h à 12h (affichage municipal)
Coordonnées : Tél 04.73.63.60.34 - Fax 04.73.64.20.69 - Mail contact@aigueperse.fr - Site www.aigueperse.fr
Bâtiment à gauche sous le jacquemart : Etat-civil et CCAS : 04.73.63.48.06 – Comptabilité : 04.73.63.48.03
Bâtiment à droite sous le jacquemart : Accueil du public : 04.73.63.60.34 – Urbanisme : 04.73.63.48.02

Edito du Maire

Madame, Monsieur,

Ma première pensée est pour Christophe GUILLAUME notre ami et Adjoint aux sports qui nous a quitté brutalement, le 1^{er} septembre dernier. Son souvenir auprès de notre équipe restera indélébile.

La vie de notre commune en 2018 a été intense et pleine de réalisation de nos projets. Le déménagement en début d'année de l'école maternelle dans ses nouveaux locaux que nous avons construit restera un grand moment pour les enfants, leurs parents, les enseignants et la Municipalité. Notre engagement de ne pas augmenter les taux des impôts locaux sera encore tenu en 2019 malgré une conjoncture difficile avec les baisses de dotation de l'Etat.

Plusieurs réunions de notre équipe ont été organisées pour décider de l'avenir financier de notre ville. Nous avons un endettement qui décroît régulièrement tous les ans. Nos mesures de meilleure gestion de nos frais de fonctionnement, avec des économies importantes, a rétabli sérieusement notre trésorerie courante.

C'est pourquoi nous pouvons inscrire grâce à un autofinancement important un projet qui tient à cœur tant aux habitants d'Aigueperse qu'à notre équipe, la construction d'une salle des fêtes neuve.

Ce projet se réalisera sur l'enceinte du complexe sportif à côté du parking Route de Gannat (acté lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2018). D'autant qu'un tel équipement est nécessaire car nous avons besoin de l'actuelle salle polyvalente pour l'aménager en cantine devant l'augmentation de nos effectifs scolaires.

Nous avons pris la décision de maintenir les impôts locaux au même niveau, et nous devons donc favoriser, pour trouver de nouvelles recettes, l'implantation d'entreprises. De ce fait, nous avons décidé de revendre l'ancien supermarché où une entreprise de transports va s'installer en créant 6 nouveaux emplois. Nous vendons à la Communauté de Communes Plaine Limagne l'ancienne école maternelle pour y créer un centre de loisirs qui pourra accueillir une centaine d'enfants ainsi qu'un relais d'assistantes maternelles. Dans l'immeuble du 127 Grande Rue que nous avons acquis il y a 2 ans, une commerçante va installer son magasin de produits régionaux, épicerie, etc... Pour cela nous lui avons revendu la totalité de l'immeuble. Enfin la société « Ages et vies » va construire deux bâtiments pour l'accueil de personnes âgées en pension complète avec la création de 6 emplois d'assistante de vie, 14 studios de 35 m² seront disponibles. L'Ophis qui gère l'ensemble du parc HLM sur Aigueperse, à en cours de construction 6 logements de plain-pied destinés aux personnes à mobilité réduite.

Tous ces projets avec l'installation sur la ZAC de Julliat de plusieurs entreprises va apporter des recettes supplémentaires qui vont nous permettre de supporter de nouvelles baisses de dotation de l'Etat qui sont prévus pour les années futures. Préserver notre avenir financier tout en maintenant nos investissements (voirie notamment) sera notre ligne de conduite jusqu'à l'échéance de notre mandat.

Je vous souhaite à toutes et tous nos plus sincères vœux de bonheur, de santé, et de prospérité pour l'année 2019. Quelle soit une année de joie et de réussite à tous les Aiguepersois et Aiguepersoises.

Luc CHAPUT, Maire d'Aigueperse

Hommage à Christophe GUILLAUME

Il y a des personnes que l'on regrette autant pour ce qu'elles étaient que pour ce qu'elles ont réalisé. Christophe était à tous points de vue exemplaire et attachant.

Au sein de notre équipe, il s'est investi auprès des associations sportives. Présent à leurs côtés, toujours à l'écoute, il a su trouver le bon équilibre pour que chacune trouve sa place au sein de notre ville. Il a joué un rôle clé dans l'aménagement du complexe sportif. L'espace de convivialité n'aurait jamais vu le jour sans son opiniâtreté pour mener à terme ce projet et contribuer largement à son financement. Il est également à l'initiative du 3^{ème} terrain, de la rénovation des équipements et des aménagements dans les bâtiments.

Il avait cet esprit sportif qui confère des qualités profondes et des valeurs de partage. Ces valeurs, il les cultivait aussi au quotidien, dans son entreprise familiale, et dans ses relations de tous les jours. Chacun appréciait sa gentillesse, son écoute et sa disponibilité qui faisait de chaque instant passé avec lui un moment privilégié.

Nous avons tous, comme l'a dit le maire lors du premier conseil municipal sans Christophe, perdu un ami. Conservons de lui dans notre mémoire son sourire, son regard aussi bienveillant que complice et son formidable courage.

Une pensée va bien sûr à Sylvie, son épouse, Lou-Anne et Arthur, ses enfants ainsi qu'à ses parents, son frère et sa famille en leur demandant de nous faire une place auprès d'eux pour partager la fierté d'avoir connu Christophe et de conserver, ensemble, le souvenir d'un garçon exceptionnel.

Dominique FERRANDON, Adjoint

Les finances de la ville en 3 questions :

A une époque où beaucoup se questionne sur l'utilisation de l'argent public, des impôts, il est bien légitime que chacun sache comment il est utilisé dans notre commune.

Prêtons-nous à cet exercice en répondant à quelques questions que chacun peut se poser.

A quoi servent mes impôts à Aigueperse ?

La ville perçoit la part communale des impôts locaux, foncier et taxe d'habitation. Cela constitue une partie de ses recettes.

Pour Aigueperse, le total des recettes est stable depuis 2015, soit environ 2 700 000€ par an.

Dans ces recettes, **vos impôts représentent environ 50%** (1,3M€ en 2015, 1,4M€ prévu en 2018 du fait du développement de la population notamment). Le reste sont, entre autres, les dotations de l'état, en diminution, les ressources propres de la mairie, loyers, locations diverses.

Les recettes, dont les impôts, sont donc utilisés pour payer les charges de fonctionnement de la ville, l'énergie, l'éclairage public, les personnels qui travaillent à votre service, l'entretien des locaux, des équipements scolaires, sportifs, les subventions aux associations.

Avec quoi sont payés les investissements ?

Les investissements sont les « grosses dépenses », travaux, aménagement, construction... Depuis notre arrivée, ce sont par exemple l'aménagement de la place de la Nation, l'accessibilité de la mairie, la réfection de voirie, les équipements au complexe sportif, la nouvelle école maternelle... et bientôt une salle polyvalente.

Pour financer ces équipements, nous avons plusieurs possibilités : le recours à l'emprunt, la recherche de subventions.

Nous pouvons également les financer par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de la commune.

Entre 2015 et 2017 par exemple, plus d'un million d'euros d'investissement ont été financés par des économies de fonctionnement. **En clair, ¼ des recettes fiscales est allé à l'investissement sur cette période grâce aux économies de fonctionnement.**

Sur la même période, nous avons obtenu près de 600 000€ de subventions d'investissements.

Si nous n'avions pas eu ces deux sources de financement, rien ou presque n'aurait pu être réalisé.

La ville est-elle plus endettée aujourd'hui qu'hier ?

L'endettement de la ville a augmenté de 9,24% entre 2015 et 2018. Il redescendra, à partir de 2020, en dessous du niveau de 2015.

Nous avons eu recours à l'emprunt de façon extrêmement modéré et toujours en complément d'autres sources de financement.

Nous continuerons cette politique d'équipement de la ville par la recherche d'équilibre dans l'utilisation de l'argent public avec le souci que l'impôt ne serve pas seulement à payer le fonctionnement, mais permette de créer des équipements, des services à la population.

Chaque adjoint, depuis notre arrivée, travaille sur son budget avec le souci de la bonne utilisation des finances de la mairie.

Les personnels, pour lesquels nous venons d'adopter un mode de rémunération lié à l'implication et au mérite, s'investissent et sont soucieux du service à la population.

Ce sont eux, qui, par leur présence et leur assiduité, par la qualité de leur travail, font aussi progresser la qualité de vie dans notre ville.

Un grand merci donc à Monsieur le Maire, à mes collègues adjoints et conseillers pour leur rigueur, à nos équipes et à leurs responsables pour leur implication !

Travaux

Au n°1 de la Rue Michel de l'Hospital : Achat d'une ancienne maison en très mauvais état dans l'objectif de la démolir afin de créer des places de parking dont 5 places seront réservées aux clients des commerces pour une durée d'une heure, ainsi qu'une place PMR et une pour le Secours Populaire. A la date où l'article est écrit la maison est effectivement démolie, et le sol est nivelé de gravier, en attente de l'aménagement de la cour de la Mairie .



Place d'Orléans : Après regroupement de l'école maternelle et de l'école primaire nous avons travaillé sur l'aménagement de la Place d'Orléans. Afin de faciliter la rotation des véhicules venant amener les enfants aux écoles avec beaucoup plus d'aisance et surtout plus de sécurité pour tous, chacun face preuve d'un peu de bonne volonté et de respect vis à vis des autres.



Allée de la Chapelle : les travaux sont pratiquement terminés ce qui rend cette allée agréable, la piste cyclable facilite la circulation des vélos ; un sens unique apporte une certaine fluidité de circulation, une surélévation de la chaussée permet aux habitants du lotissement « le Patural » de pouvoir sortir avec plus de facilité, à condition que le respect de la vitesse soit appliqué et que certain inconscient ne prenne pas cette allée en sens interdit.

Avenue Condorcet : les platanes avaient bien besoin d'un élagage sévère, chose faite, penchons-nous maintenant sur l'état du revêtement de la chaussée et de l'installation de 2 candélabres d'éclairage public.

Le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz du Puy-de-Dôme) et votre ville ont contribué au remplacement de nombreux éclairages publics vieillissant et consommateur d'énergie. Cela représente un investissement pour la commune de 51 216,00 €.

Dans la continuité d'économie énergétique, nous envisageons la coupure de l'éclairage public de minuit à 5h du matin. Une estimation d'environ 20 000 € d'économie seront réalisés et contribueront à la bonne gestion des fonds publics en parallèle de la baisse du réchauffement climatique.

Allée des Pêcheries : effectivement cette allée avait bien besoin d'un revêtement. Aujourd'hui chose faite, il a fallu mettre deux ralentisseurs car certains la prenait pour une piste de circuit automobile ou de moto, par contre ceux qui l'emprunte quotidiennement pour se rendre à l'EHPAD ou au cimetière l'apprécient fortement.



Protection des piétons : plusieurs surélévations de chaussée avec passage piétons ont été réalisées, une Allée de la Chapelle, Boulevard des Valos et Route de Bussières. Il fallait bien prendre des moyens afin de ralentir les automobilistes ne respectant plus le code de route (suite à la demande de riverains).

Logements communaux : des travaux d'entretien sont en cours : dans les logements de l'ancienne gendarmerie et de la gendarmerie actuelle, et changement de fenêtres dans un appartement de la Mairie.

Gendarmerie : remplacement de nombreux radiateurs de chauffage central a été réalisé. Un traitement cryptogamique des façades (développement de champignons et mousses) est en cours de réfection qui sera suivie d'une protection et d'un embellissement en revêtement peinture.



Impasse Voyret: Nous nous sommes donné pour objectif sur plusieurs années de refaire les impasses de notre commune. Voilà l'impasse Voyret complètement rehaussée à la satisfaction des riverains.

Notre Dame: un programme de travaux urgent a déjà été réalisé pour un montant de 60 000 € avec participation de la DRAC, a permis de préserver son état en attendant un programme pluriannuel travaux, de sauvegarde et d'entretien de notre patrimoine culturel.

Carrefour Bd de la Nation et la RD 2019: très attendu par les automobilistes et des piétons, les travaux d'installation des feux tricolores sont terminés. A ce jour les feux fonctionnent et au niveau de l'adaptabilité des trottoirs pour les piétons ainsi que la réfection des trottoirs côté Boulevard de la Nation et Grande Rue sont en cours.



Place de la Nation: le projet «de ville» reprend petit à petit un urbanisme qu'il attendait depuis très longtemps, aujourd'hui les travaux pour enfants Place de la Nation a donné vie à ce quartier, les travaux actuels donneront un cadre plus agréable, sécuritaire et esthétique. Une étude est en cours pour finaliser l'ensemble du carrefour.



Halle aux blés: un ensemble comptoir et table de préparation ont été fabriqués et agencés par nos services techniques, un équipement bien apprécié des utilisateurs de cette halle.

Signalisation routière: cet été, la signalisation au sol dans nos rues a été réalisée, pour notre sécurité, pour nos déplacements et la meilleure visibilité des stationnements.

RESPECTONS-LA. MERCI.

Peintures «arrêt minutes» ont été peintes sur les vitrines de nos commerces. Cela facilite la visibilité et le stationnement, en même temps vous pouvez profiter plus facilement de la place et vous aidez à la sauvegarde de l'outil de travail de nos commerçants.



Des nouvelles de nos écoles

La rentrée des classes affiche un effectif de 155 élèves pour l'école primaire, l'équipe enseignante reste stable. Avec toujours autant de projet éducatif et artistique varié et riche afin que les enfants puissent s'épanouir durant leur scolarité.

Pour les Primaires, la municipalité prend en charge le transport et la location du bassin de Gannat pour les cours de découverte en milieu aquatique.

Pour les écoles, la Municipalité suit de près tous les exercices de sécurité et attentats afin que les enfants soient le mieux préparés à cette éventualité.

Pour l'école maternelle l'effectif est de 104 élèves sur 4 classes. Les enfants ainsi que le corps enseignant ont bien trouvé leur marque dans leur nouvelle école.

Les enfants ont eu la surprise de découvrir un jeu dans la cour de l'école, ce jeu a été financé en grande partie grâce au don de l'association des parents d'élèves du petit prince au jacquemart à hauteur de 2000€.



La municipalité tient à remercier l'association et la félicite pour tout le travail accompli afin de continuer à mener des actions pour aider les écoles.

Christelle CHAMPOMIER, Adjointe aux affaires scolaires

Associations sportives

Madame, Monsieur,

Pour cette année 2019, l'aide à licence sera renouvelée pour les enfants âgés de 5 à 14 ans, demeurant à Aigueperse et inscrits dans un club sportif de la commune ou extérieur et dont la discipline n'est pas proposée par nos associations sportives.

Cette participation a été fixée à 40 € pour la première licence et 20 € pour les renouvellements en sachant que l'aide de 40 € ne sera versée qu'une seule fois par enfant et ce quel que soit le club sportif dans lequel il est inscrit au 1^{er} septembre de l'année N-1.

L'an dernier la somme allouée aux parents était d'un montant de 1660 euros. Cette aide encourage de nouvelles inscriptions dans nos clubs locaux et contribue à leur développement.

La Municipalité a toujours voulu inciter les associations sportives d'Aigueperse en leur attribuant une aide financière afin de réaliser leurs différents projets. Les subventions attribuées aux clubs sportifs et associations s'élèvent à 26 000 Euros pour l'année 2018.

Je voudrais remercier les bons résultats de chaque club et en particulier ceux, dont la formation réalisée par les nombreux éducateurs, a permis de faire connaître Aigueperse grâce à leurs performances.

Je vous souhaite une bonne année 2019 à tous.

SPORTIVEMENT.....

Georges LOUZADA, Adjoint aux sports

Civisme

• [Le problème des déjections canines](#) sur les trottoirs et voies publiques est récurrent. Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les besoins de leur animal. Toutounets et canisettes sont mis à disposition, c'est un acte de civisme et de respect envers les autres. La Municipalité et les services de la Gendarmerie vont devoir verbaliser toute personne peu scrupuleuse (Arrêté municipal n° MA-ARE-2018-182 en date du 08 novembre 2018).

• [Élagage](#) : La municipalité rappelle que arbres, branches, racines qui débordent sur la voie publique doivent être taillés et entretenus.

• [Bruits de voisinage](#) : les travaux de bricolage, de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils à moteur ne doivent pas gêner le voisinage. De ce fait, les horaires doivent être respectés : du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h. Les propriétaires et possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (arrêté préfectoral relatif aux modalités des bruits de voisinage).

• [Trottoirs et accotements](#) : pour une commune propre, tous les habitants sont invités à entretenir les trottoirs et caniveaux au droit de leur façades ou clôture. Cela suppose de balayer, désherber leur devant de porte, etc...

Jeanne DEBITON, Adjointe au cadre de vie

Information et autres civismes

Le concours des Maisons fleuries n'a pas pu être reconduit par manque d'inscriptions, Nous souhaitons remercier Mr François LAMIEL pour le don de son sapin qui a décoré la Place de la Halle pendant les fêtes de fin d'année, la Famille TAMISIER qui fait preuve de civisme en balayant régulièrement le Boulevard de la Magdeleine, Mr Julien BILLARD qui a repeint gracieusement la plaque des fusillés Avenue des Résistants et Mr Pierre MARLIAC qui nous communique à chaque cérémonies commémoratives de superbes photos.

Portage de repas

Le portage de repas s'adresse principalement aux personnes âgées mais aussi à toute personne immobilisée temporairement. Le service est assuré le midi du lundi au samedi. Les repas sont élaborés par les cuisiniers de l'EHPAD et livrés en liaison froide. Les menus sont établis en concertation avec les régimes de chaque bénéficiaire. Le coût du repas est de 6,64 € pour les personnes non-imposables et 7,14 € pour les personnes imposables. Pour plus d'informations, adressez-vous à la Mairie : 04.73.63.60.34 ou 06.86.60.83.25

Les illuminations de Noël

La Municipalité organise son premier concours des maisons décorées pour Noël. Il est ouvert à tous particulier et commerçant sans inscription et visible de la rue. L'objectif est d'embellir la ville et d'encourager certain quartier à être plus animé. Le jury attribue une note selon les critères d'esthétique générale, originalité, respect du thème de Noël et bien sûr l'utilisation d'ampoules LED. Les heureux lauréats seront récompensés lors des vœux du Maire. Merci à tous ces habitants qui depuis quelques années apportent une note de magie à votre commune.



Secours Populaire

Le CCAS travaille en partenariat avec le secours Populaire. Forte augmentation de la subvention municipale afin de garantir la continuité de la distribution de paniers alimentaires pour aider les personnes les plus démunies. En effet, le CCAS a pour vocation d'être à l'écoute et d'être présent pour accompagner les familles en difficultés.



Repas des Aînés

Un rendez-vous très apprécié pour la quatrième année C'est plus de 150 Aînés que Luc Chaput et ses adjoints ont accueilli samedi 20 janvier 2018 à la salle des fêtes. Les convives se sont retrouvés pour ce moment de partage et de convivialité, autour d'un repas préparé par « le Gourmet Fiolant ». Les participants ont dansé et ont été surpris par les tours de magie proposés tout au long de l'après-midi.

Un remerciement particulier à nos employées qui ont assuré le service avec efficacité et sourire.

Le prochain rendez-vous est fixé au samedi 26 janvier 2019.

Colis de fin d'année

Les personnes ne pouvant pas participer au repas et ayant 80 ans et plus, ainsi que les résidents de l'EHPAD n'ont pas été oubliés et ont bénéficié d'un colis de fin d'année, que les membres du CCAS ont eu grand plaisir à leur porter.

Quelques photos de l'année 2018



Réception de gilets jaunes en Mairie
cahier des doléances – 13/12/2018



Travaux Allée de la Chapelle
Septembre/Octobre 2018



Travaux Allée des Pêcheries
Mai/Juin 2018



Carrefour feux rouges et réfection des
trottoirs – Boulevard de la Nation
Mars/Avril 2018



Démolition maison
1 Rue Michel de l'Hospital
Octobre 2018



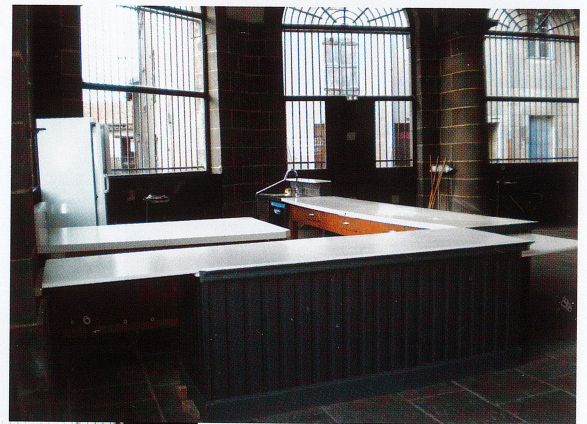
Rénovation de
l'Impasse Voyret
Novembre 2018



Création de places de parking
Rue Michel de l'Hospital
Décembre 2018



Arrêt minute
en centre ville
Septembre/Octobre
2018



Aménagement
d'un coin
cuisine à la Halle
4ème trimestre 2018



Nouvelle
entrée
Parking
Place
d'Orléans
Printemps 2018



Festivités et Patrimoine

Proposer des manifestations pour rassembler nos concitoyens c'est ce que nous nous efforçons de faire, la commission festivités et moi-même. Pour la 3ème année consécutive, le lundi de Pâques, nous avons organisé une chasse aux œufs géante qui rencontra un vif succès car c'est en moyenne 150 enfants qui viennent à la recherche d'œufs factices au complexe sportif afin de pouvoir repartir avec de vrais chocolats. Cette animation est soutenue par les associations de parents d'élèves des écoles du "Petit Prince aux Jacquemarts" et de Saint Louis.



Cette année, pour la première fois, nous avons travaillé en collaboration avec l'association Music Prod pour la fête de la musique, qui a eu lieu sur la place de la halle. 5 groupes se sont succédés proposant différents genres de musique afin de satisfaire le public en cette soirée du 21 juin 2018.



Le rituel du folklore de Gannat est inscrit aussi à Aigueperse. En préouverture du festival, la commune accueille des groupes chaque année fin juillet. L'ensemble Trinity Irish Dance Compagny, composé de jeunes artistes dynamiques venu de Chicago, nous ont présenté une danse traditionnelle irlandaise. Les enfants des écoles primaires avaient pour mission de peindre des voliges sur le thème des droits de l'homme.

Notre feu d'artifice illuminant la fête patronale d'août avait pour autre vocation de lancer une saison automnale sur la thématique des 100 ans de la Grande Guerre. Les associations Marie de Berry et Sparsae ont poursuivi prodigieusement sur le sujet. Il nous fallait clôturer ce centenaire en "marquant le coup" le 11 novembre 2018. Emmanuelle De Castro, Conseillère Municipale, a fait une ébauche d'un dessin sur la paix, la liberté et l'espoir. Tout c'est finalisé par une stèle du souvenir stratégiquement édifée face à l'EHPAD, hôpital de guerre il y a 100 ans. Il était essentiel de réunir les enfants et les anciens combattants et un grand nombre d'administrés encore plus en ce jour de commémoration. 160 enfants des écoles et environ 600 personnes étaient autour de nos monuments aux morts où a été également érigée une plaque du centenaire en mémoire de tous nos soldats morts pour la France, pour ne jamais oublier. Et c'est naturellement que je vous remercie tous d'avoir contribué à cette journée d'hommage et de recueillement.



Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 12 m de hauteur et 5 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension*, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines dont l'abri de couverture est inférieur à 1,80 m (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Dans le périmètre de protection de monument historique, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

*Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a été publié au journal officiel le 7 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Celui-ci a principalement pour effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m² à 40 m² uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les zones U des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
 - le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
 - la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.
- Toutefois, par exception à la règle précitée (Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011), les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par conséquent, dès lors qu'un projet de construction excédera 20 m² de SP ou ES une demande de permis de construire devra être déposée.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

A vos agendas !

11 Janvier 2019 : vœux du Maire, cérémonie des nouveaux habitants, remise des prix du concours des décorations de Noël ainsi que les récompenses aux jeunes méritants des associations

26 janvier 2019 : repas des Aînés avec animation
Salle polyvalente

Lundi de Pâques : Chasse aux œufs au complexe sportif.
Réservée aux enfants de 1 à 12 ans habitants et/ou scolarisés à Aigueperse

Cérémonies commémoratives 2019 :

Dimanche 28 Avril :
Souvenir des Déportés

Mercredi 08 Mai
Victoire 1945

Mardi 18 Juin :
Appel du Général de Gaulle
(Départ 19h00)

Dimanche 14 Juillet :
Fête Nationale

Dimanche 25 Août :
Libération d'Aigueperse

Lundi 11 Novembre :
Armistice 1918

Dimanche 8 Décembre :
Hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Rassemblement à 8h45 dans la cour de la Mairie. Départ du défilé à 9h00. Les enfants qui souhaitent participer sont les bienvenus.

INFORMATIONS AUX ADMINISTRES

Don du sang

Lundi 14 janvier 2019 de 8h à 11h
Vendredi 29 mars 2019 de 16h à 19h
Mardi 02 juillet 2019 à 8h à 11h
Mercredi 25 septembre 2019 de 16h à 19h

Balayage 2019

Le passage de la balayeuse dans la Grande Rue est planifié comme suit :

Mercredi 13 février
Mercredi 03 Avril
Mercredi 12 juin
Mercredi 28 Août
Mercredi 16 Octobre
Mercredi 11 décembre

Nous demandons aux riverains de bien vouloir libérer cette voie de leur véhicule lors du passage de la balayeuse pour la bonne marche de cette intervention. Nous les en remercions par avance.

Conciliateur de justice

Une permanence d'un conciliateur de justice, Mr Bernard CHAMBRADE a lieu le 1er jeudi du mois de 9h30 à 12h à la mairie sur rendez-vous. Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit simple entre deux personnes physiques ou morales en obtenant un accord amiable sans procès. Pour prendre rendez-vous soit par mail bernard.chambrade@conciliateurdejustice.fr ou 06.80.91.45.00

Calendrier du SBA 2019

Le calendrier de ramassage des ordures ménagères est disponible au secrétariat de la Mairie ou sur www.sba63.fr